

Aménageurs

Page en cours de refonte Ouverture prévue en juillet 2013- **Restauration, Réhabilitation, reconquérir ou créer des zones humides** *Bénéficiaires: Collectivités et ses groupements, agriculteurs, forestiers, entrepreneurs & industriels, pêcheurs professionnels, conchyliculteurs, associations...Bailleur de fond: Agence de l'eauPartenaires technique et financier : Agence de l'eau, collectivités et ses groupements, Chambre d'agriculture, CRPF, Entreprises du génie écologiques, Conservatoire d'espaces naturels, Parc naturel régional ...*Cette mesure vise à contribuer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau dans le cadre de l'application de la directive cadre européenne sur l'eau. Elle se décline notamment par des mesures de gestion ou de protection des zones humides ou encore par des opérations de restauration de zones humides afin de contribuer au bon fonctionnement de ces milieux et des rivières.Des initiatives locales montrent la possibilité de créer de nouvelles zones humides (reconquête) comme par exemple la création de réserves incendie, de systèmes de lagunage intégrés à des projets de station d'épuration, de déversoirs d'orage ou de réseau de drainage. Il est alors nécessaire d'avoir des aménagements les plus rustiques et les plus naturels possibles.Les agences de l'eau contribuent notamment aux financements de ces mesures, avec souvent des cofinancements des régions et départements.